



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, que conformément à l'article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, le greffier-trésorier a déposé lors de la séance du conseil municipal du 5 février 2024 le rapport annuel sur la qualité de l'eau potable de la municipalité de Saint-Alexandre pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Tous les utilisateurs desservis par les réseaux d'eau potable de la municipalité de Saint-Alexandre peuvent consulter ledit bilan au bureau municipal, situé au 453, rue Saint-Denis, ainsi que sur le site internet de la municipalité au www.saint-alexandre.ca.

Donné à Saint-Alexandre
Le 6 février 2024

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général
et greffier-trésorier

Certificat de publication

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2023

Je, soussigné, Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Alexandre certifie par la présente, sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, entre 12 h et 17 h, le 6 février 2024, ainsi que sur notre site Internet.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 6 février 2024.



Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général
et greffier-trésorier